

2021_CT2_516

OBJET : Institution - Détermination du nombre de Vice-présidents du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Le 30 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session extraordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Roger PELLENC, Président suppléant du Territoire, le 23 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent - DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric - GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – RUIZ Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TERME Françoise donne pouvoir à MALLIÉ Richard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur le Président donne lecture du rapport ci-joint.

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 30 novembre 2021

01_02

■ Détermination du nombre de Vice-présidents du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Aux termes du second alinéa de l'article L.5218-6 du Code général des collectivités territoriales : « Le Conseil de Territoire désigne (...) en son sein, parmi les conseillers de territoire, un ou plusieurs vice-présidents. Le nombre de ceux-ci ne peut être supérieur à 30 % du nombre total des membres du conseil de territoire ni excéder le nombre de quinze ».

Sur le fondement de ces dispositions, il appartient au Conseil de Territoire, afin de pouvoir procéder à la désignation de ses Vice-présidents, d'en déterminer préalablement le nombre.

Il est rappelé que le présent Conseil de Territoire est composé de 58 conseillers de territoire.

Il est proposé aux membres dudit conseil de fixer le nombre de Vice-présidents du Conseil de Territoire à 15.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5218-6 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Le nombre de Vice-présidents du Conseil de Territoire du Pays d'Aix est fixé à 15.

OBJET : Institution - Détermination du nombre de Vice-présidents du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	58
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	58
Majorité absolue	29
Pour	58
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

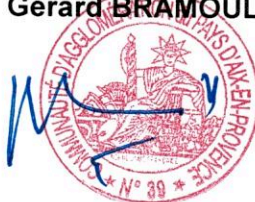
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOUILLÉ



Signé, le